

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/32/65/Corr.1  
1er décembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 100 et 30 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

QUESTION DE PALESTINE : COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES  
DU PEUPLE PALESTINIEN

Incidences administratives et financières du projet de  
résolution publié sous la cote A/32/L.40

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à  
l'article 153 du règlement intérieur

Rectificatif

Paragraphe 2, première phrase

Remplacer les mots "exécutées grâce aux activités suivantes" par les mots  
"les suivantes".

Paragraphe 10

La fin de la deuxième phrase doit se lire comme suit :

... en conséquence, à ce stade, il est demandé un crédit de 222 800 dollars,  
dont 113 100 dollars au chapitre premier, 80 000 dollars au chapitre 21 et  
29 700 dollars au chapitre 22.

Paragraphe 10

Ajouter ce qui suit à la fin du paragraphe :

un autre crédit de 22 000 dollars serait nécessaire au titre des contributions  
du personnel (chapitre 25) à prélever sur les traitements du personnel  
supplémentaire, lequel crédit serait compensé par un montant équivalent  
inscrit au chapitre premier des recettes.

-----